

District de la Corrèze

Siège social :

35 Rue Léon Branchet
19100 BRIVE

Accueil :

Tél. : 05.55.17.74.00.
Fax : 05.55.17.74.09.

Site :

<http://foot19.fff.fr>

E-mail :

district@foot19.fff.fr

Horaires d'ouverture des Bureaux

Du Lundi . Mardi . Mercredi - Jeudi :
8 H 00 à 12 H 00 . 14 H 00 à 18 H 00
Vendredi :
8 H 00 à 12 H 00 . 14 H 00 à 17 H 00
Samedi :
9 H 00 . 12 H 00

Agenda

Commission des Finances : Vendredi 5
Octobre 2018 à 16 H 00

**Commission Recrutement et
Fidélisation Arbitre** : Vendredi 5
Octobre 2018 à 18 H 00

Commission C.D.A. : Vendredi 5
Octobre 2018 à 19 H 00

**Commission Gestion des
Compétitions Séniors** : Vendredi 5
Octobre 2018 à 18 H 30

Commission Féminine : Lundi 8
Octobre 2018 à 18 H 30

Commission Féminisation : Mardi 9
Octobre 2018 à 19 H 00

Commission Statuts & Règlements :
Mercredi 10 Octobre 2018 à 18 H 00

Bureau District : Jeudi 11 Octobre 2018
à 18 H 30

Commission Technique : Samedi 13
Octobre 2018 à 9 H 30

Sommaire

Infos.....p 1 - 2
Procès verbaux 0 0 0 ...0 .0 .. p 3 à 7
Comptes rendus 0 0 0 0 0 .. p 12 à 15
Condoléances 0 0 0 0 0 0 0 .. p 16
Partenaires institutionnels 0 p 17
Partenaires privés..0 p 18 . 19 . 20 .
21 . 22 et 23

MINUTE DE SILENCE SUR LES TERRAINS

6 et 7 Octobre 2018

Une Minute de



Silence

Suite au récent décès de Mr CARVALHO REBELO Fernando, joueur-dirigeant de l'AS St Martial, le District de Football de la Corrèze souhaiterait qu'une « minute de silence » soit observée sur les stades de Football des compétitions Séniors, Féminines, Jeunes et Futsal les 6 et 7 Octobre 2018.

Par avance, merci de l'attention que vous porterez à cette demande.

Cordialement.

*Le Président du District de Football
de la Corrèze*
J.F BONNET



REUNION DE SECTEUR

LUNDI 15 OCTOBRE 2018
de 19 H 00 à 21 H 00
Salle des Associations à Laguenne
(à côté de la Salle Polyvalente)



CONVOCATION

Présence obligatoire

Ordre du jour :

- Intervention du Président du District (J.F BONNET)
- Intervention sur les thèmes établis par le District
 - a) Carton blanc (H. DUPUY)
 - b) Comparatif tarifs (F. BLANCEY)
 - c) Fonctionnement Commission Technique (G. LENOIR)
- Thèmes clubs (en fonction de la demande des clubs).

Clubs convoqués : USFV Albussac/Neuille . AS Altillac . FC Argentat . AS Beynat . AS Mercoeur . ES Nonards . Ent. Barrages/Xaintrie . AS Collonges/Chauffour - AS Meyssac . US Lanteuil . FC Ste Fortunade/Lagarde Enval . AS Marcillac/Clergoux . ES Soursac . ES Lapleau.



COMMISSION PARTENARIAT

Réunion du 19 Septembre 2018

Présents : Mr BONNET Jean François - Mmes BLANCEY Fabienne . SERAUDIE Camille . Mrs CHAUMEIL Paul . DECHERF Damien . FARGES Claude . LAURENT Pierre . MATIAS Carlos.
Excusé : Mr ESTEVES Gil.

1/ PLAQUETTE PARTENAIRES :

Présentation de la nouvelle plaquette à destination des partenaires par Carlos MATIAS et Pierre LAURENT.

Les membres de la Commission valident la plaquette en demandant d'apporter quelques modifications notamment au niveau de la présentation des différents tarifs.

Remerciements à Carlos pour l'excellent travail réalisé, cette plaquette va être éditée en plusieurs exemplaires.

Une répartition des dotations financières issues du partenariat est faite pour les différentes actions ou manifestations du District.

- Réception Soirée des Récompenses.
- Récompenses Finales Séniors, Jeunes, Féminines, Futsal.
- Challenge du Fair-play.
- Dotations Commission Jeunes (goutersõ)
- Opérations pour la Féminisation.
- Actions Recrutements et Fidélisations Arbitres.
- Podium du Bénévolat.
- Achats ballons pour différentes manifestations.
- Manifestations Partenaires.
- Organisation finales coupes.
- Dotations Coupe-vent aux arbitres, cooptés, élus et salariés.
- Dotation manifestations Soyons Sport, carton vert, PEFõ .
- Invitations Présidents (es) de clubs de la Corrèze à un match de Ligue 1 à Bordeaux.

2/ CLUBS PARTENAIRES :

Présentation du fonctionnement du club Partenaires.

3/ POINT SUR LE RENOUVELLEMENT DES CONTRATS :

Signature d'un contrat de Partenariat avec deux nouveaux Partenaires :

- La Société TERRACOL TP à ARGENTAT
- La Société GEDIMAT FLAMARY à ARGENTAT



Le Président du District informe qu'il a un rendez-vous avec le Directeur de GEANT MALEMORT pour discuter d'un éventuel partenariat et confirme qu'il a eu le Directeur de NETTO qui a confirmé son accord pour renouveler leur partenariat (validation semaine prochaine).

Renouvellement également du contrat avec la Société CTAT BRIVE pour une nouvelle année.

C'est actuellement 33 Partenaires qui accompagnent le District de Football de la Corrèze et permettent de bien doter les différentes actions engagées.

4/ SOIREE DES PARTENAIRES :

Organisation de la Soirée des Partenaires lors de la Soirée des Récompenses du District qui aura lieu Samedi 12 Janvier 2019 à partir de 19 H 30 au Conseil Départemental.

Prochaine réunion du groupe Partenariat sur convocation.

Le Président de la Commission
J.F BONNET





COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 13 Septembre 2018

Présents : Mrs LAFLAQUIERE Luc . DUPUY Hervé . LAURENT René . BROCC Jean-Claude . LAVAL Jacques . SALLES Guy.

Assiste : Mr BESSE Franck.

Excusés : Mrs JAMALI Zak . JUGIE Christophe.

Toutes les décisions publiées dans ce Procès-Verbal tiennent lieu de **NOTIFICATION OFFICIELLE AUX CLUBS ET AUX ARBITRES.**

Toutes les décisions sont susceptibles d'APPEL devant la Commission Départementale d'Appel du District de Football de la Corrèze, dans les conditions de délai (7 Jours à partir de la parution du Procès-Verbal) et conformément aux dispositions de l'article 30.3 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine. Les droits d'examen (80 Euros) devront être joints.

1/ ETUDE DES DOSSIERS MUTATIONS ARBITRES :

Mr GONTHIER William È Licence n°1162413774

Suite au courrier sur lequel il demande à être indépendant, la Commission donne un avis favorable.

Indépendant 2 saisons : 2018/2019 et 2019/2020.

Mr MARTINS Jacky È Licence n°1182425979

Courrier lu.

Mr ROUHAUD Olivier È Licence n°160527396

Arbitre indépendant, mute pour le CA BRIGNAC.

Accordé conformément Article 33 c du Statut de l'Arbitrage.

Mr DESCOEUR Ludovic È Licence n°1129335328

Issu d'un club fusionné, mutation accordée pour le club de l'A.S.

COLLONGES/CHAUFFOUR conformément à l'Article 32 du Statut de l'Arbitrage.

2/ SITUATION DES ARBITRES :

Les arbitres ayant changé de situation sans adresser de courrier au District de Football de la Corrèze doivent informer rapidement de leur situation.

Un mail leur sera envoyé en ce sens.

Arbitres concernés :

- AHAMADI Abdoukarime
- ESER Yusuf
- FAUCHER Jérôme
- GOMEZ Yusuf
- THIAM Abou

**3/ COURRIER :****USFV ALBUSSAC/NEUVILLE/MONCEAUX**

Courrier lu. Une réponse a été envoyée par mail.

4/ SITUATION DES CLUBS DEPARTEMENTAUX DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CORREZE AU 31 AOUT 2018 :

La Commission procède à l'étude de la situation des clubs départementaux au 31 Août 2018.

Cette situation est PROVISOIRE sauf en ce qui concerne les RENOUELLEMENTS (date limite dépassée) qui ne seront plus pris en considération au titre du Statut.

Les clubs en infraction ont jusqu'au 31 Janvier 2019 pour se mettre en règle en présentant des candidats qui devront avoir réussi leur examen de formation initiale au plus tard à cette date.

Tous les arbitres qui ont effectué une demande de licence sont pris en compte. Les arbitres comptant au titre de l'Article 35 sont également comptabilisés.

La Commission rappelle que tous les arbitres doivent faire valider leur dossier médical pour obtenir la délivrance définitive de leur licence. En l'absence de validation médicale, la licence ne pourra pas être délivrée et l'arbitre ne sera plus comptabilisé dans l'effectif du club.

Les clubs ne figurant pas sur cette liste seront réputés en règle, mais leur situation définitive ne sera établie qu'en Juin 2019 après examen du nombre de matchs dirigés par leurs arbitres.

Le nombre de rencontres prévu à l'Article 34 du Statut de l'Arbitrage est fixé à 16 (dont 8 pendant les matchs retours). Ce nombre est réduit à 6 rencontres pour les arbitres stagiaires nommés avant le 31 janvier de la saison en cours.

Application de l'Article 35 : Tout arbitre formé par un club (1^{ère} licence) qui quitte celui-ci autre que pour un motif de violence ou de atteinte à l'éthique, continue à couvrir son club formateur pendant deux saisons sous réserves d'accomplissement des obligations au niveau du nombre de rencontres à effectuer. Ce bénéfice est automatiquement signifié dans les procès-verbaux et pris en compte lors de l'étude des dossiers de mutations.

Ci-dessous, la liste des clubs en infraction

DÉPARTEMENTAL 1

- **AMACS BRIVE** : manque 1 arbitre (1^{ère} année)
- **AUVEZERE MAYNE FC** : manque 1 arbitre (2^{ème} année)
- **FREP ST GERMAIN** : manque 2 arbitres (1^{ère} année)
- **AS LAGUENNE/STE FORTUNADE/LAGARDE** : manque 1 arbitre (1^{ère} année)
- **AS SEILHAC** : manque 1 arbitre (1^{ère} année)

DÉPARTEMENTAL 2

- **CA CHAMBOULIVE** : manque 1 arbitre (1^{ère} année)
- **AS TURCS USSEL** : manque 1 arbitre (1^{ère} année)

**DÉPARTEMENTAL 3**

- **ES PEYRELEVADE** : manque 1 arbitre (1^{ère} année)
- **JS ROSIERS** : manque 1 arbitre (2^{ème} année)
- **ES SOURSAC** : manque 1 arbitre (1^{ère} année)

Fin de la réunion à 19 H 00.

Le Secrétaire de Séance

J. LAVAL

*Le Président de la Commission
Statut de l'Arbitrage*
L. LAFLAQUIERE





FOOT ANIMATION

CHALLENGE U11

Saison 2018/2019

Tour 1

SAMEDI 13 OCTOBRE 2018

à 14 H 00 (si report, date obligatoire le 20/10/2018)

Les tours 1 et 2 sont des **plateaux aller/retour (cumul des points et des jongles)**. Le District de Football désigne l'organisateur de plateau aller, charge aux clubs de s'entendre si plus de 2 clubs pour le plateau retour prévu le **SAMEDI 1er DECEMBRE 2018**. Le règlement du Challenge, la fiche Défi Jonglage, les feuilles de match et de résultat sont fournis en pièces jointes (à retourner au District de Football).

Le Défi Jonglage sera demandé à chaque tour avec une évolution des exigences (il départage en cas d'égalité de points, cf règlement) et devra être réalisé comme indiqué sur le basic fourni en réunion de secteur.

LES DEFIS DOIVENT SE FAIRE AVANT LES RENCONTRES IMPERATIVEMENT, Le premier nommé reçoit.

Poule 1 : ASPO . ASPO . ASPO . Ent Du Barreau

Poule 2 : ES Ussel . ES Ussel . ES Ussel . CA Eygurande/Merlines

Poule 3 : ES Monédières . ES Monédières . AS St Pantaléon 1 . AS St Pantaléon 4

Poule 4 : CA Egletons . CA Egletons . Laguenne/Ste Fortunade . Laguenne/ Ste Fortunade

Poule 5 : AS Vitrac/Corrèze . US St Clément . US St Clément

Poule 6 : A3VO . A3VO . GJ Ent des Vergers 19 - GJ Ent des Vergers 19

Poule 7 : US Donzenac . US Donzenac . Objat/St Viance . Objat/St Viance

Poule 8 : FC Cosnac . FC Cosnac . US Lanteuil/St Hilaire/Beynat - US Lanteuil/St Hilaire/Beynat

Poule 9 : ASV Malemort - ASV Malemort - O.Maumont

Poule 10 : AS St Pantaléon (2) - AS St Pantaléon (3) . ESP St Robert

Poule 11 : ES Nonards È ES Nonards . AS Meyssac

Poule 12 : AS Jugeals Noailles - ESA Brive (1) . ESA Brive (3)

Poule 13 : ESA Brive (2) È CA Brignac . CA Brignac

Poule 14 : AS Marcillac/Clergoux . CA Meymac . Tulle FC . Tulle FC

Poule 15 : O.Larche la Feuillade È O.Larche la Feuillade . AC Varetz

Poule 16 : ES Ussac È ES Ussac . SS Ste Féréole

DEFI JONGLE sur les feuilles de règlement et les feuilles de plateau spéciales challenge.



FESTIVAL FOOTBALL U13 PITCH

SAMEDI 6 OCTOBRE 2018

Tour n°1 / Plateau de BRASSAGE

14 H 00 début du plateau

MATCHS + DEFI JONGLE OBLIGATOIRE

- Utiliser la feuille de match/plateau fournie.
- **Le premier nommé reçoit** s'arranger avec les autres clubs si impossibilité de recevoir.
Terrains définis dans la mesure du possible en fonction des autres compétitions à ce jour.
- **Temps de jeu** : plateau de 3 (matchs de 30q, plateau de 4 (matchs de 20q).
- **1 pause coaching** peut être utilisée selon les modalités définies uniquement pour les matchs de 30q selon les modalités définies sur le BASIC U13 en entente avec les autres éducateurs.
- **JONGLERIE** : **50 contacts libres du pied maximum**, Aucun rattrapage, Départ au pied, 2 essais.
- **Les 2 équipes classées premières selon le règlement accèdent au tour suivant.**

Le premier nommé reçoit le plateau, charge aux clubs de s'entendre si impossibilité de recevoir.

Plateau 1 : **AS Ste Fortunade/Lag (2)** - ES Ussel (1) . CA Meymac (1) . CA Egletons (1)

Plateau 2 : **ES Monédières (2)** È Tulle FC (1) . ES Ussel (2) . AS Marcillac/Clergoux (1)

Plateau 3 : **Albussac/Ne/Mon** . Altillac/Nonards/Meysac (1) . AS Jugeals/Noailles (1) . AS Mercoeur (1)

Plateau 4 : **A3VO (2)** . Ent. Du Barreau (1) . GJ Vergers (1) . Tulle FC (2)

Plateau 5 : **AS St Pantaléon (3)** . ASPO Brive (1) . ESA Brive (2) . Ent du Barreau (3)

Plateau 6 : **ASPO Brive (3)** . ESA Brive (1) . O.Larche/Mansac (1) . Meysac/Altillac/Nonards (2)

Plateau 7 : **Ussac/Donzenac (3)** . AS St Pantaléon (1) . FC Cosnac (1) . CA Brignac/St Robert (1)

Plateau 8 : **O.Larche/Mansac (2)** . Ussac/Donzenac (1) . US Lanteuil/St Hilaire/Beynat (1) . ESA Brive (3)

Plateau 9 : **GJ Vergers (2)** . Objat/St Viance (1) . AS St Pantaléon (2) . Ent du Barreau (2)

Plateau 10 : **Objat/St Viance (2)** . ES Monédières (1) . SS Ste Féréole (1) . ASPO Brive (2)

Plateau 11 : **Cosnac FC (2)** . A.J.A.X (1) . AS Ste Fortunade/Laguene (1)

Plateau 12 : **ASV Malemort (1)** . US Donzenac/Ussac (2) . A3VO/Varetz (1)



CN U13/FESTIVAL FOOTBALL

Art 1 :

Les équipes sont réparties sur plusieurs secteurs en 2 tours et une journée finale départementale. **Avec qualification du premier lors de la journée finale départementale vers la finale régionale U13.** Toutes les équipes sont engagées

2 équipes d'un même club ne peuvent pas accéder à la Finale Régionale

- **Deux équipes par plateaux accéderont au tour suivant de la CN U13/FESTIVAL FOOTBALL après le plateau de brassage du :**

Samedi 6 Octobre 2018

En cas d'égalité de points, se reporter à l'article 4.

Art 2 .

Chaque joueur doit être licencié dans le club pour lequel il participe. Les clubs devront présenter les licences lors du plateau de brassage et/ou aux membres de la Commission Jeunes ou aux éducateurs désignés par la commission sur toutes les journées. **Le nombre de joueurs reste à définir par l'éducateur pour UNE équipe. Seulement 12 joueurs par équipe pourront participer à la Journée FINALE.**

En cas de qualification d'une équipe 2 ou 3, ce sont les mêmes joueurs qui doivent participer au tour suivant (au moins 6 mentionnés sur la feuille de plateau ou de match). Les feuilles de plateau ou de match seront contrôlées.

Art 3 : ORGANISATION/SCHEMA

CN U13/FESTIVAL FOOTBALL :

Les 24 équipes qualifiées se rencontrent en 8 poules de 3 équipes au deuxième tour avec matchs + Défi jongles:

DATES : 20 Octobre 2018, 24 Novembre 2018, 19 Janvier 2019

Pour les JONGLAGES : CES DEFIS SE FERONT AVANT LES RENCONTRES.

- **Tour 1:** 50 contacts libres départ au pied, 2 essais ou temps donné, Rattrapage NON TOLERE
CHAQUE EQUIPE DEVRA FOURNIR 6 BALLONS
- **Tour 2 :** 30 contacts pied fort, 30 contacts pied faible, et 10 têtes. Départ au pied sauf pour la jonglerie de la tête, 2 essais, Rattrapage NON TOLERE.
CHAQUE EQUIPE DEVRA FOURNIR 6 BALLONS
- **Finale :** cahier des charges avec activités FFF données en temps voulu

DATE de la FINALE PRINCIPALE FESTIVAL FOOTBALL U13 PITCH DEPARTEMENTALE :

- **SAMEDI 6 AVRIL 2019**



INTERCLUBS U7/U9

SAMEDI 13 OCTOBRE 2018

Le principe est simple : un club reçoit un ou deux autres clubs pour un moment de **CONVIVIALITE**. Tout le monde emmène ses U7 et U9 ensemble.

Un **PROJET COMMUN** pour les éducateurs *le matin, l'après-midi ou la journée*.

Le cadre est donné, à vous d'y mettre un **CONTENU SYMPA** :

café, échanges entre éducateurs et parents, matchs, jeux football, jeux divers, activités Programme Educatif Fédéral, activités pour les parents ..

Interclub retour le SAMEDI 6 AVRIL 2019

Le FOOTBALL comme moyen d'échange

Liste des SECTEURS :

EMMENER LES U7 ET LES U9 DU CLUB ENSEMBLE. PRENEZ CONTACT AVEC LE OU LES CLUBS CONCERNES.

Le club en souligné reçoit, s'entendre si impossibilité de recevoir.

Si 3 clubs, s'entendre sur l'organisation du retour.

1. **ES Ussel** . CA Meymac . CA Eygurande/Merlines (U9)
2. **CA Egletons** . AS Vitrac/Corrèze (U9) . AS Marcillac/Clergoux
3. **A.J.A.X** . AS Mercoeur . ES Nonards/Altillac
4. **US St Clément** . ES Monédières
5. **Tulle FC** . AS Laguenne/St Fortunade
6. **Ent du Barreau** . SS Ste Féréole . O. Maumont
7. **AS Beynat** . Albussac/Neuville/Monceaux (U9) . AS Meyssac
8. **US Lanteuil/St Hilaire** . FC Cosnac
9. **ASPO Brive** . AS Jugeals/Noailles
10. **ES Ussac** . ESA Brive
11. **AS St Pantaléon** . O. Larche la Feuillade
12. **AC Varetz** . CA Brignac . FC Cublac
13. **US Donzenac** . A3VO
14. **Oblat/St Viance** . GJ Ent des Vergers . FC Uzerche (U9)

- Utiliser les feuilles de plateau normales
- Compte-rendu si possible à fournir avec photos ou vidéos.



JOURNEE DE RENTREE U7, U9, U11 et U6F à U10F

C'est un peu plus de 1500 enfants qui ont foulé les terrains lors des 3 journées de rentrée ayant eu lieu les 15, 22 et 29 Septembre 2018 sur différents lieux du Département.

De Brive à Ussel, en passant par Varetz, Voutezac, St Viance, Donzenac, Cosnac, Lanteuil, St Clément, Tulle, Ste Fortunade, Marcillac, Nonards et Meymac, tous les enfants du Football d'Animation (de U6 à U11 garçons et filles) ont pu reprendre leur activité favorite sur l'un de ces sites géré soit par des responsables d'École de Football, des membres de la Commission Technique du département ou un Conseiller Technique.

Merci à tous les clubs ayant accueilli ces enfants, encadré et géré toutes les équipes présentes sur les plateaux notamment après l'arrivée massive de nombreux enfants sur ces catégories-là.

En tout ce n'est pas moins de 400 U6-U7 qui ont pratiqué sur les sites de Tulle, Marcillac, Lanteuil, Donzenac et Voutezac.



Journée rentrée U7 à Lanteuil



Journée de rentrée U7 à Marcillac



540 U8-U9 ont, eux, repris le chemin des terrains le Samedi 22 Septembre 2018 sur les sites de Nonards, St Viance, Cosnac, St Clément, Ussel et Brive.



Journée de rentrée U9 à Cosnac



Journée de rentrée U9 à St Clément



Journée de rentrée U9 à St Viance

Concernant les U10-U11, 560 enfants ont pris part à la journée de rentrée du 15 Septembre 2018 sur les terrains de Meymac, Ste Fortunade, Varetz et Brive.



Rentrée U11 à Meymac



Rentrée U11 à Ste Fortunade



La pratique Féminine a elle repris le 29 Septembre 2018 sur la pelouse de Varetz avec 50 filles de U6 à U10 venant des clubs de Varetz, l'ASPO Brive, l'ESA Brive, Jugeals/Noailles, Allassac, l'Entente des Vergers et St Pantaléon.



Rentrée U6F à U10F à Varetz

FELICITATIONS A TOUS !!!
(**JOUEURS, JOUEUSES, EDUCATEURS, RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL, DIRIGEANTS, PARENTS**)

POUR LA BELLE REUSSITE DE CES 3 JOURNEES DE RENTREE DU FOOTBALL EN CORREZE !!!



Action « Partenaires » au District de Football de la Corrèze



Samedi 29 Octobre 2018, s'est déroulée au District de Football de la Corrèze, une opération, entièrement financée par des Partenaires du District qui ont tenu à récompenser, pour leur investissement dans le Football Corrèzien, arbitres, éducateurs, cooptés, en les dotant d'un coupe-vent.

Le Partenaire Pierre LAURENT soulignait que ce sont, à ce jour, trente-cinq partenaires privés qui s'investissent auprès du District de Football de la Corrèze pour le soutenir dans ses actions.

Jean-François BONNET, Président du District, en rappelant que cette dotation portait sur 210 coupe-vent, remerciait à son tour les récipiendaires pour leur engagement et les inciterait à se montrer fiers de porter les couleurs du District sur les différentes manifestations.

S. GOUDOUNESQUE



-==--==-- CONDOLEANCES -==--==--

Le Président du District de Football de la Corrèze,
Les Membres du Comité Directeur,
Le Personnel du District,

Adressent leurs sincères condoléances à Mme CARVALHO REBELO Annick suite au décès de son époux Fernando CARVALHO REBELO survenu lors d'un match de Coupe Maurice Leblanc le Dimanche 30 Septembre 2018, ainsi qu'au club de l'AS St Martial de Gimel.



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



MALEMORT





PARTENAIRES PRIVES



17 Rue Denis Papin . B.P 135
19361 MALEMORT SUR CORREZE Cedex
Tél. : 05.55.92.17.40 . Fax : 05.55.92.04.95



A BAIE C. FENETRES
PVC- ALU - BOIS
6 Rue Marcellin ROCHE
19100 BRIVE
Tél:05.55.17.68.57
Fax:05.55.17.69.78



SAS ASSIMON TP





PARTENAIRES PRIVES


BAR-RESTAURANT
PENSION DE FAMILLE 3 SALLES
TRAITEUR
Chez "Gus et Olga"

3, rue du Tir (face à la Giat)
 19000 TULLE
Tél. 05 55 20 26 73
Fax : 05 55 20 26 73




Garage POUJET





PARTENAIRES PRIVES



<p>CONTANT ENTREPRISE S.A.S. Z.I. du Verdier LUBERSAC ☎ 05.55.73.39.75 Fax 05.55.73.59.77</p>	<p>FORAGES</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ RECHERCHE D'EAU ✓ GÉOTHERMIE ✓ DIRIGÉS
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ V.R.D. ADDUCTION EAU POTABLE ✓ RÉSEAU ÉLECTRIQUE ✓ ÉCLAIRAGE PUBLIC
<p>Site : www.contant.fr • Email : info@contant.fr</p>	



<p>COUVERTURE - ZINGUERIE NEUF - RESTAURATION Ardoises - Tuiles - Lauzes</p>	
<p>Henri LAVEAUX</p>	
	<p>"La Vedrenne Haute" 19360 COSNAC Tél. 05 55 23 13 90 Fax 05 55 23 13 06</p>



PARTENAIRES PRIVES



Intermarché
SUPER


AEL
 Bureautique
 PARTENAIRE
RICOH
 ★★★ EXPERT
 PHOTOCOPIEUR
 MOBILIER bureau
 Papeterie aux entreprises
 05.55.24.04.12
 BRIVE
 ZI MARQUISIE BRIVE



Axess Automobiles
 Brive - 05.55.87.17.17
 Tulle - 05.44.40.50.00





PARTENAIRES PRIVES



VILELA ROMÉO

M-V CONSTRUCTION

La Rode
19270 USSAC
06.50.33.70.42
m-v-construction@orange.fr

SARL AMBULANCES USSELLOISES - TAXI
PARRAIN



61, av. Général Leclerc
19200 USSEL



Tél. 05 55 72 83 50





PARTENAIRES PRIVES

